RÔLE TRIENNAL 1ere ANNÉE



DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ (TNO) MONT-ALEXANDRE POUR LES ANNÉES 2022, 2023 ET 2024

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière du Territoire non organisé (TNO) Mont-Alexandre pour les années 2022, 2023 et 2024 a été déposé au bureau du soussigné au 129 boul. René-Lévesque Ouest à Chandler, le 2 septembre 2021;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de la MRC, lesdits rôles;

QU'une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2022;

QUE la demande de révision soit faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 121-97, à défaut de quoi, elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 121-97 sont disponibles au bureau de la MRC, situé au 129, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 101, Chandler (Québec), GOC 1K0;

QUE le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC du Rocher-Percé, à l'attention de madame Christine Roussy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC;

QUE, dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Chandler, ce 2^e jour du mois de septembre de l'an 2021 (02-09-2021)

Christine Roussy

Directrice générale et secrétaire-trésorière